

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.10PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 230'000.-- pour développer l'étape 1 du
projet d'axe Gare-Lac le long du Canal oriental.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 10 mai 2011 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Aude Briand, Anne Gander, de la soussignée désignée rapportrice, et de Messieurs Jean-Claude Albertin, Pascal Blum, Jean-David Chapuis, Mathias Humbert, Olivier Maibach, Michael Thevenaz.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et de Monsieur John Aubert, responsable de l'urbanisme à URBAT. Nous les remercions pour leurs informations complémentaires et leurs réponses.

Introduction

Le projet d'axe Gare-Lac est issu d'un concours d'urbanisme lancé en 2007 sur tout le territoire Gare-Lac. Dans le cadre de ce concours, il a été émis de décloisonner la zone autour du Canal oriental, depuis la vieille ville jusque vers le lac, et créer un véritable trait d'union entre la ville et le lac. Ce projet entend également développer un parcours de mobilité piétonne qui évolue selon l'atmosphère des lieux : un côté minéral dans la ville moyenâgeuse, un espace moderne et convivial dans la nouvelle ville, et finalement une vue dégagée face au lac.

La partie conceptuelle réalisée, le projet peut maintenant passer en phase d'étude de réalisation. Ce préavis concerne la première étape de ce projet, soit le tronçon qui part du pied du Château au Pont de Tivoli.

Globalité du projet

Comme dit plus haut, le crédit d'étude demandé s'arrête à une étape et ne prend pas en compte l'entier du projet. Effectivement, il n'était pas possible actuellement d'associer le tronçon de la nouvelle ville à ce préavis, car il dépend entièrement de l'instauration d'un double sens dans la Rue de l'Industrie pour décharger la Rue de l'Ancien Stand. Ces deux projets sont donc intrinsèquement liés. De ce fait, comme ces travaux vont être longs, il semblait important d'avancer sur le projet Gare-Lac en commençant par une première étape.

Pont de Tivoli

Même si le préavis condamne tout passage sous le Pont de Tivoli, tout semble être encore ouvert pour laisser un passage libre sous le pont, même si cela représente un passage de 30 mètres dans un univers peu attractif et vouté. La priorité sera donc donnée à l'aménagement d'un passage pour remonter sur l'avenue et pour redescendre sur le canal, notamment grâce à un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Une rampe douce semble difficile à réaliser et engendrerait un coût supplémentaire.

Le projet ne prévoit pas de signalétique particulière pour aider les promeneurs à se réorienter sur le Canal une fois arrivés sur le Pont de Tivoli. Les concepteurs espèrent que les habitudes se prendront naturellement et que la balade se fera de manière instinctive, vers le lac.

Aspects hydrologiques et naturels

Selon le Canton, ce projet va vers un mieux pour l'écoulement des eaux. Un premier constat qui ne s'appuie pas sur une réelle étude autour du débit du courant et de ses potentialités. Des études complémentaires pourront être demandées en cours de projet.

Du côté naturel, le projet garde l'aspect minéral de la vieille ville. Il n'est pas question de renaturalisé ce passage du cours d'eau. Par contre, il est prévu que l'extrémité côté lac soit améliorée de ce point de vue.

Place du Château

Les places de parc devant la laiterie du Château seront supprimées. Il est quasi certain que cette action amènera son lot d'oppositions, même si ces suppressions de places de parc concernent avant tout des voitures « ventouses » et que cela permettra la création d'un tout nouvel espace public.

Aucune animation ou concession n'est actuellement prévue sur la place du Château et près du Canal, en dessous des gradins. Tout est donc encore ouvert.

Les toilettes publiques seront peut-être détruites pour y faire descendre un ascenseur.

Divers

Dans les mandataires retenus, un éclairagiste s'attachera à développer toute la mise en lumière de ce tracé. Aucun paysagiste n'est prévu, mais l'architecte retenu semble avoir un fort intérêt pour ce type de questions.

Les subventions de la Confédération seront décidées autour d'une convention de financement établie avant le démarrage des travaux.

Les équipements pour la gestion des déchets ne sont pas encore pensés, mais le seront dans la finalisation du projet.

Vœux

Les commissaires réunis autour de ce préavis ont eu à cœur d'émettre les vœux suivants:

- même si le passage sous le Pont de Tivoli ne semble pas aussi impossible que le décrit le préavis, il convient de tout mettre en œuvre pour développer cette option afin de laisser plus de liberté aux promeneurs;
- l'accessibilité de ce tracé aux personnes à mobilité réduite est importante. Une solution avec un système de rampe est privilégiée, évitant ainsi une coûteuse installation de jeux d'ascenseurs;
- la nouvelle place du Château, ainsi que la petite terrasse aux pieds de la descente qui amène au canal, devront être des lieux de vie et animés par les commerces du coin;
- les couverts à vélo font cruellement défaut dans la rue de la Plaine. L'aménagement de la Place du Château est l'occasion pour y remédier.

Conclusion

La commission, convaincue par ce projet et dans l'attente de voir son développement concret, vous invite, à l'unanimité de ses membres moins une abstention, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2011



Carmen Tanner, rapportrice de la commission